



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

condiments et épices

Question écrite n° 72551

Texte de la question

M. André Aschieri a l'honneur d'attirer l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les risques pour la santé humaine d'une consommation excessive de sel. En effet, les médecins accusent le sel, s'il est consommé en excès, de provoquer l'hypertension et conséquemment la mortalité cardio-vasculaire. Le débat est de savoir si le consommateur a le droit ou non de connaître le pourcentage de sel que contient le produit manufacturé par l'industrie agroalimentaire qu'il souhaite acheter. Il lui demande de lui faire connaître la politique du Gouvernement en matière de santé publique et de service au consommateur.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72551

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 541